

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à 17h35, s'est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 04 mai 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY — Martine ARLABOSSE – Elodie GARREAU – Frédéric VANHILLE – Eric GENS - Christophe SAUBLENS – Eric DUBOIS - Gaëlle SERGENT— Jacqueline GABANT – Jean-Edouard CARDIN

Suppléants présents : Pierre DESMADRILLE

Excusés : Paul CHRISTOPHE - Bertrand RINGOT (pouvoir à Marjorie ELOY) - Paul-Edouard WAQUET (pouvoir à Gaëlle SERGENT) – Olivier RYCKEBUSCH (pouvoir à Eric GENS)

Secrétaire de séance : David DELAGOUTTIERE

DELIBERATION N° 2

Election du Président du Comité de Direction

Madame Jacqueline GABANT, doyenne de l'Assemblée, rappelle les statuts de l'OTCC prévoyant l'élection du Président du Comité de Direction.

« Conformément à l'article R.133-5 du code du tourisme, le Comité de Direction élit un président et deux vice-présidents parmi ses membres. Ils sont élus pour la durée de leur mandat.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le point d'ordre du jour du Comité de Direction au cours duquel a lieu l'élection du Président est présidé par le doyen d'âge. Le Président est élu parmi les membres du collège des Elus. »

01 candidature a été enregistrée : Madame Marjorie ELOY

Les membres du Comité procèdent au vote à bulletin secret.

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
14 voix POUR

- **ELIT Madame Marjorie ELOY, Présidente du Comité de Direction.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits.